



Retour sur la responsabilité pour insuffisance d'actifs: actualités et enjeux pratiques

Durée: 7.00 heures

E-learning

La formation à distance est scindée en deux modules d'une durée égale sur deux jours consécutifs

Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation

A l'issue de chaque module, les participants devront répondre à un quiz

Profils des stagiaires

- administrateurs et mandataires judiciaires
- salariés des AJMJ
- Autres professionnels

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- de maîtriser les règles applicables en matière de responsabilité pour insuffisance d'actifs (RIA).
- de mesurer l'impact des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles
- d'identifier les principales difficultés de mise en œuvre de la RIA

Contenu de la formation

- Classe virtuelle 1 : Le domaine de la responsabilité pour insuffisance d'actifs (durée totale 3h30)
 - Tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs
 - Chapitre I- Quelles situations ? (1h)
 - Section I. – Le domaine classique : le débiteur personne morale liquidé pour insuffisance d'actifs
 - Section II.- L'extension à l'entrepreneur individuel par la loi du 14 février 2022
 - Chapitre II- Quels responsables ? (1h)
 - Section I- Rappel des principes
 - §1.- Les dirigeants de droit
 - §2.- Les dirigeants de fait
 - §3.- L'entrepreneur individuel
 - 🏠 Activité pédagogique: cas pratiques (15mn)



- Section II.- Cas particuliers et actualité jurisprudentielle
- Démission et cessation d'activité, dirigeant bénévole, pluralité de dirigeants...
- Chapitre III.- Quelle articulation avec les autres sanctions? (1h)
- Section I.- Une sanction patrimoniale unique et exclusive
- Section II.- RIA et autres sanctions du Livre VI du Code de commerce
- 🖱️ Activité pédagogique: échanges sur les faits générateurs des sanctions (10mn)
- 🖱️ quiz (5mn)
- Classe virtuelle 2 : Le régime de la responsabilité pour insuffisance d'actifs (durée totale 3h30)
 - Chapitre I.- Quelles conditions ? (1h30)
 - Section I.- Les conditions de fond
 - §1.- Rappel des conditions
 - §2.- Applications et actualité jurisprudentielle : la délicate appréciation de la faute de gestion
Notion, moment, fautes exclues, proportionnalité...
 - Section II.- Les conditions de procédure Titulaires de l'action, délais, règles de compétence, voies de recours
 - 🖱️ Activité pédagogique: échanges sur les difficultés en pratique pour caractériser une faute de gestion (15mn)
 - Chapitre II.- Quels effets ? (1h30)
 - Section I.- En présence d'une condamnation
 - Section II.- En l'absence de condamnation : quelle responsabilité pour les acteurs de la procédure ?
 - 🖱️ Activité pédagogique: étude de cas (10mn)
 - 🖱️ quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Cécile LISANTI

PROFESSEUR DES UNIVERSITES

Directeur du Master Droit et fiscalité du patrimoine

Responsable de la Licence en Droit

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et joignable via le chat de la plateforme zoom lors de la formation à distance
- Remise du mode d'emploi de la classe virtuelle par mail dans la semaine précédent la session
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formatio à distance (classe virtuelle via la plateforme zoom)

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echanges interactifs entre les participants et l'intervenant de manière synchrone
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence (émargement numérique au début de chaque module)
- Les données de connexion des participants attesteront de l'effectivité du suivi de la formation
- activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- Questions écrites (QCM) à la fin de chaque module de la formation (2 modules = 2 quiz)
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation du contenu et des enseignements de la formation sera adressé à chaque participant quelques jours après la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation postérieurement à celle-ci
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.) ou qui aurait des besoins particuliers, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ
- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

satisfaction des participants à l'issue de la formation 2025: 9,5/10

satisfaction des financeurs de l'action de formation 2025 : 9,3/10

MAJ du programme: **V3 12/11/2025**